



COMMUNE DE PORT-LOUIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

Objet : Mise en place d'un accord amiable d'étalement de la dette de la SARL GEMAT

Délibération N°PLV 21-04-22

L'an deux mille vingt-et-un, le sept avril, le conseil municipal de la commune de Port-Louis, légalement convoqué le 01^{er} avril 2021, s'est exceptionnellement réuni en séance, à la salle de l'ancienne cantine, au vu du contexte sanitaire COVID 19, sous la présidence de Monsieur le Maire.

24 élus étaient présents :

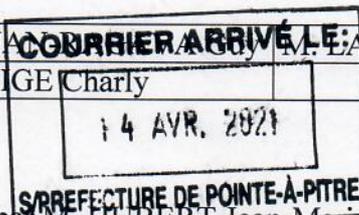
M. HUBERT Jean-Marie	Mme FOUCAN-BARBE Christelle	M. GUSTAVE Anselme
Mme RAMASSAMY (ép. SINNAN-RAGAVA) Jany	M. CERCI Bernard	Mme COLLETIN Marie-Louise
M. MAZEPPA Max	M. MOUSTACHE-MAYEKO Thierry	Mme ROQUES Yvelise
Mme CAFRE (ép. LOSANGE) Lucette	Mme MARCUS (ép. GALPIN) France-Lise	M. MOUNSAMY Olivier
Mme BELLOC Catherine	M. ZEMBAMA Rodrigue	Mme MAYEKO (ép. JOAILLE) Véronique
M. THOMET Olivier	Mme DERBY (ép. VALA) Franciane	M. BOUDHOU Dimitri
Mme PERIANAYAGOM Annie-Claude	M. ARTHEIN Victor	Mme BERNARD Marlène
Mme MEKEL Alexina	Mme MALBOROUGT Reinette	M. TOLA Michel

5 élus étaient absents excusés :

Mme MAYEKO Gina	M. SINNAN-RAGAVA Guy	M. LAUJIN Dominique
M. MARIE-CLAIRE Jacques	M. EDWIGE Charly	

4 élus étaient représentés :

- Mme MAYEKO Gina représentée par M. HUBERT Jean-Marie
- M. SINNAN-RAGAVA Guy représenté par M. CERCI Bernard
- M. MARIE-CLAIRE Jacques représenté par Mme MALBOROUGT Reinette
- M. EDWIGE Charly représenté par M. ARTHEIN Victor



Monsieur Bernard CERCI, 5^{ème} adjoint au Maire, expose :

Etant entendu l'affaire précédemment traitée, un jugement au fond, est intervenu le 30 janvier 2020 et est devenu définitif. Il condamne la commune à verser la somme de 348 357,67 € à la SARL GEMAT.

Compte-tenu de la situation budgétaire de la commune, le Maire propose une négociation avec la SARL GEMAT pour l'étalement de la dette à son encontre.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2321-2 et R.2321-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la Délibération N°PLV 21-04-21 en date du 07 avril 2021 portant provision en application d'un jugement ;

Considérant la situation budgétaire de la commune ;

Considérant les négociations entamées avec la SARL GEMAT ;

Le Conseil Municipal, ouï le rapport présenté, après échanges et débats, et à l'unanimité des présents :

DECIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à négocier un étalement de la dette due à la SARL GEMAT ;

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à proposer une convention d'étalement ;

Article 3 : De donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme
Port-Louis, le 07 avril 2021


Le Maire,
Jean-Marie HUBERT

COURRIER ARRIVÉ LE:
4 AVR. 2021
S/PREFECTURE DE PONTE-À-PITRE

Publiée le :

14/04/2021

Transmise au Représentant de l'État le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.